

RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 01751
Numéro SIREN : 522 694 462
Nom ou dénomination : 123SUNRISE

Ce dépôt a été enregistré le 26/08/2020 sous le numéro de dépôt 8599

Bilan actif

Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				650
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	374 280		374 280	400 799
Disponibilités	20 411		20 411	27 573
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	394 691		394 691	429 021
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	394 691		394 691	429 021
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

Capital	57 770	57 770
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	2 736	2 736
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	21 293	24 688
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-2 279	-3 394
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	79 520	81 799
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	120	377
Emprunts et dettes financières diverses (3)	306 755	336 093
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 858	9 954
Dettes fiscales et sociales	2 438	798
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	315 171	347 222
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	394 691	429 021
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	315 171	347 222
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	120	377
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

certifié conforme

Compte de résultat

Produits d'exploitation (1)			
Ventes de marchandises			
Production vendue (biens)			
Production vendue (services)			
Chiffre d'affaires net			
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			
Autres produits			
Charges d'exploitation (2)			
Achats de marchandises			
Variations de stock			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variations de stock			
Autres achats et charges externes (a)	11 134		11 510
Impôts, taxes et versements assimilés	266		278
Salaires et traitements			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements et dépréciations :			
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			
Autres charges			
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		-11 400	-11 788
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			
Produits financiers			
De participation (3)			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			
Autres intérêts et produits assimilés (3)	24 316		25 285
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Charges financières			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées (4)	12 757		16 093
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
RESULTAT FINANCIER (V-VI)		11 559	9 192
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		159	-2 596

Compte de résultat (suite)

Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	2 438	798
BENEFICE OU PERTE	-2 279	-3 394
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Certifié conforme

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA 123 SUNRISE.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 394 691 EURO

et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 2 279 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 modifié à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels. Les comptes sont établis conformément au PCG.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Au 31/12/2019, les obligations convertibles en action au sein de la société sont les suivantes :

- SOLAIRE VENTURE ESPARRON I : 166 796 OC de 1 € de valeur nominale chacune
- SOLAIRE VENTURE ESPARRON II : 83 188 OC de 1 € de valeur nominale chacune
- SOLAIRE VENTURE SAINT HILIAIRE : 99 875 OC de 1 € de valeur nominale chacune

Notes sur le bilan

Actif circulant

Produits à recevoir

INTERETS COURUS SUR OBLIGATION	24 316
Total	24 316

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 57 770,00 EURO décomposé en 57 770 titres d'une valeur nominale de 1,00 EURO.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 315 171 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	120	120		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 858	5 858		
Dettes fiscales et sociales	2 438	2 438		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	306 755	306 755		
Produits constatés d'avance				
Total	315 171	315 171		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	306 755			

Notes sur le bilan**Charges à payer**

FOURN. FACT. NON PARVENUES	3 050
INTERETS COURUS A PAYER	120
Total	3 170



Tableau des cinq derniers exercices

Capital en fin d'exercice					
Capital social	57 770,00	57 770,00	57 770,00	57 770,00	57 770,00
Nombre d'actions ordinaires	57 770,00	57 770,00	57 770,00	57 770,00	57 770,00
Opérations et résultats :					
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	2 209,63	-2 745,80	-14 446,14	-2 596,43	159,02
Impôts sur les bénéfices	3 308,00	1 823,00		798,00	2 438,00
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	-1 098,00	-4 568,80	-14 446,14	-3 394,43	-2 278,98
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	-0,02	-0,08	-0,25	-0,06	-0,04
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	-0,02	-0,08	-0,25	-0,06	-0,04
Dividende distribué					
Personnel					
Effectif salariés					
Montant des sommes versées					

123SUNRISE

Société par actions simplifiée / vereinfachte Aktiengesellschaft
au capital de 57.770 € / mit einem Kapital von 57.770 €

Siège social: / und Sitz : ZAC Val d'Orson, Le Val Plaza, bât. C, Rue du Pré Long, 35770 VERN-SUR-
SEICHE RCS Rennes 522 694 462

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS ORDINAIRES DES
ASSOCIES EN DATE DU 1^{er} JUIN 2020**

CEE PV Beteiligungen GmbH & Co KG

Société en commandite de droit allemand, ayant son siège social sis Speersort 10, 20095 Hamburg (Allemagne), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Hamgurt (Allemagne) sous le numéro HRA 118591

Représentée par ses représentants légaux, messieurs Vitali Breitling et Christian Bertsch-Engel

Propriétaire de 28.885 actions

CEE Renewable Fund S.A.

SICAV-FIS de droit Luxembourgeois ayant son siège social sis 15, rue de Flaxweiler L 6776 Grevenmacher (Grand Dûché du Luxembourg) immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg

Représentée par ses représentants légaux, messieurs Markus Wolfgang Gierke et Matthias Müller

Propriétaire de 28.885 actions

(ci-après ensemble dénommés les « **Associés** »)

Total égal au nombre d'actions composant le capital social 57.770 actions.

Le représentant société Cabinet Ancette et Associés, commissaire aux comptes de la Société, dûment été informé des projets des décisions qui suivent.

Etant au préalable exposé que :

Le Président a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le **31 décembre 2019** ainsi que le rapport de gestion sur les opérations dudit exercice.

**PROTOKOLL DER ORDENTLICHEN
GESELLSCHAFTERBESCHLÜSSE AM 1. JUNI 2020**

CEE PV Beteiligungen GmbH & Co KG

Kommanditgesellschaft nach deutschem Recht, mit Sitz in Speersort 10, 20095 Hamburg (Deutschland) eingetragen im Handelsregister von Hamgurt (Deutschland) unter der Nummer HRA 118591.

Vertreten durch ihre gesetzlichen Vertreter, Herrn Vitali Breitling und Herrn Christian Bertsch-Engel.

Eigentümer von 28 885 Aktien

CEE Renewable Fund S.A.

SICAV-FIS nach luxemburgischem Recht mit Sitz in 15, rue de Flaxweiler L 6776 Grevenmacher (Grand Dûché du Luxembourg), eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschafts-

Vertreten durch ihre gesetzlichen Vertreter, die Herren Markus Wolfgang Gierke und Matthias Müller.

Eigentümer von 28 885 Aktien

(nachfolgend die „**Gesellschafter**“ genannt“)

Die Summe entspricht der Anzahl der Aktien, die das Stammkapital ausmachen, 57.770 Aktien.

Der gesetzliche Vertreter der Gesellschaft Cabinet Ancette et Associés, Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft, wurde ordnungsgemäß über die folgenden Beschlussentwürfe in Kenntnis gesetzt.

Folgendes wird zunächst dargelegt:

Der Präsident hat den Jahresabschluss (Jahresbilanz, Ergebnisrechnung und Anlage) sowie den Geschäftsbericht des **Geschäftsjahres 2019** erstellt und abgeschlossen.

Connaissance prise des documents suivants, lesquels ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de rigueur :

- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2019
- Le rapport de gestion du Président
- Le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
- Le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L-227-10 du Code de Commerce

Connaissance prise de l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019
- Quitus au Président et au commissaire aux comptes
- Affectation du résultat
- Approbation des conventions réglementées au sens de l'article L 227-10 du Code de commerce

Les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité par les associés conformément à l'article 20.1 des statuts :

PREMIERE RESOLUTION

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuvent les comptes tels qu'ils leur ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Les Associés constatent qu'aucune dépense entrant dans le champ d'application de l'article 39-4 du Code Général des impôts n'a été exposée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Nach Kenntnisnahme der folgenden Unterlagen, welche den Gesellschaftern zugesandt oder ihnen innerhalb der Frist am Sitz der Gesellschaft zur Verfügung gestellt wurden :

- Der Jahresabschluss (Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung und Anhang) für das am 31. Dezember 2019 endende Geschäftsjahr
- Der Geschäftsbericht des Präsidenten
- Der Bericht des Wirtschaftsprüfers über den Jahresabschluss
- Der Sonderbericht des Wirtschaftsprüfers über die in Artikel L-227-10 des Handelsgesetzbuchs genannten Vereinbarungen

Nach Kenntnisnahme der folgenden Tagesordnung :

- Genehmigung des Jahresabschlusses für das besagte Geschäftsjahr
- Entlastung des Präsidenten und des Wirtschaftsprüfers
- Gewinn/Verlustverwendung
- Genehmigung der genehmigungspflichtigen Vereinbarungen gemäß Artikel L.227-10 des französischen Handelsgesetzbuches

Die folgenden Beschlüsse sind einstimmig durch die Gesellschafter gemäß Artikel 20.1 der Satzung getroffen worden :

ERSTER BESCHLUSS

Nach Kenntnisnahme des Geschäftsberichts des Präsidenten und des Berichts des Wirtschaftsprüfers über den Jahresabschluss für das am 31. Dezember 2019 endende Geschäftsjahr, bestätigen die Gesellschafter die ihr vorgelegten Abschlüsse sowie die in diesen Abschlüssen enthaltenen oder in diesen Berichten zusammengefassten Geschäfte.

Die Gesellschafter konstatieren, dass, keine Ausgaben nach Artikel 39-4 CGI (frz. Steuerrecht) im Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2019 getätigt wurde.

Les Associés donnent quitus au Président et au commissaire aux comptes de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

Les Associés approuvent la proposition du Président, et décident d'affecter la totalité de la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à hauteur de (2.279) euros au compte « Report à nouveau ».

Les Associés reconnaissent qu'il leur a été rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

TROISIEME RESOLUTION

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions de l'article L 227-10 du Code de Commerce approuvent les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIEME RESOLUTION

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

De ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par tous les associés et consigné sur le registre des assemblées.

Die Gesellschafter erteilen dem Präsident und dem Wirtschaftsprüfer für die Erfüllung ihrer Mandate für das abgelaufene Geschäftsjahr Entlastung.

ZWEITER BESCHLUSS

Die Gesellschafter nehmen den Vorschlag des Präsidenten an und beschließen, den gesamten Verlust des am 31. Dezember 2019 abgeschlossenen Geschäftsjahres in Höhe von (2.279) Euro auf das Konto „Gewinn bzw. Verlustvortrag“ zu übertragen.

Die Gesellschafter bestätigen, dass sie über den Umstand informiert wurden, dass in den letzten drei Geschäftsjahren keine Ausschüttungen vorgenommen wurden.

DRITTER BESCHLUSS

Nach der Kenntnisnahme des Sonderberichts des Wirtschaftsprüfers über die unter Artikel L 227-10 des französischen Handelsgesetzbuches fallenden Vereinbarungen, genehmigen die Gesellschafter die Schlussfolgerungen des genannten Berichts und die darin erwähnten Vereinbarungen.





VIERTER BESCHLUSS

Die Gesellschafter bevollmächtigen den Inhaber einer originalen Ausfertigung, eines Auszugs oder einer Kopie vorliegenden Protokolls, die Publizitäts-, Hinterlegungs- und weitere erforderlichen Formalitäten durchzuführen.

Aus dem oben Genannten wurde vorliegendes Protokoll erstellt, das von allen Gesellschaftern unterzeichnet und in das Register der Gesellschaftsbeschlüsse eingetragen wurde.

Fait en 3 exemplaires à Hambourg/Luxembourg

Erstellt in 3 Exemplaren in Hamburg/Luxembourg
par vidéoconférence

CEE PV Beteiligungen GmbH & Co KG,		CEE Renewable Fund S.A.,	
 Susanne Pomaska	 Christian Bertsch-Engel		

Universal-Investment-Luxembourg S.A.
acting as AIFM for CEE Renewable Fund Sidefund I

123SUNRISE
Société par actions simplifiée
au capital de 57.770 €
Siège social: : ZAC Val d'Orson, Le Val Plaza, bât. C, Rue du Pré Long, 35770 VERN-SUR-SEICHE
RCS Rennes 522 694 462

RAPPORT DE GESTION RELATIF A L'EXERCICE 2019

Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2019, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis à votre approbation.

Les comptes annuels et autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les prescriptions légales et statutaires.

Il vous sera donné par ailleurs lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes.

I. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS :

Les méthodes de présentation et de valorisation des comptes sociaux demeurent inchangées par rapport à l'exercice précédent.

II. ANALYSE DES RESULTATS ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE :

Sur le plan financier

Le chiffre d'affaires net de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'est élevé à 00,00 € comme au titre de l'exercice précédent.

Les chiffres clés :

- Le résultat exceptionnel est nul	0 €
- Les produits d'exploitation sont nuls	0 €
- Les charges d'exploitation s'élèvent à	11.400 €
- Le résultat d'exploitation est déficitaire de	(11.400) €
- Le résultat financier est bénéficiaire de	11.559 €

L'exercice clos le 31 décembre 2019 se solde donc, par un résultat courant avant impôts de 159,02 € contre un résultat courant avant impôt de déficitaire de (2.596 €) au titre de l'exercice précédent.

En conséquence après prise en compte d'un impôt sur les bénéfices de 2.438 euros les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 se soldent par une perte de (2.279) euros.

Au 31 décembre 2019, le montant des capitaux propres de la Société s'élevait à 79.520 euros contre 81.799 euros au titre de l'exercice précédent.

III. AFFECTATION DU RESULTAT, DISTRIBUTION DE DIVIDENDES :

Nous proposons d'affecter en report à nouveau, la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à (2.279) euros.

Dans le cadre des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'il n'a été versé aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

Dans le cadre des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'il n'a été versé aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

IV. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demanderons d'approuver le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions de l'article L 227-10 du Code de commerce.

V. PERSPECTIVES 2020 :

La Société poursuit son activité dans des conditions satisfaisantes, mais il est trop tôt pour se prononcer sur ses résultats futurs.

VI. EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE :

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cependant, cette situation n'a pas eu d'impacts majeurs sur notre activité depuis le 1er janvier 2020.

En effet, en l'absence de personnel, l'activité de production d'électricité se poursuit dans des conditions normales, ne générant aucun impact significatif sur la trésorerie et le financement de la société.

VII. PRISE DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES, SUR L'EXERCICE, DANS LE CAPITAL DE SOCIETES :

Néant.

VIII. ACTIVITES DES FILIALES (PAR BRANCHE D'ACTIVITE) ET RESULTATS OBTENUS :

La Société n'a pas de filiales (au sens de l'article L233-1 du Code de commerce) et n'exerce pas de contrôle sur une autre société (au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce).

Toutefois il est rappelé que la Société détient :

- Des actions de la SAS CEE Parc Solaire Esparron 1, représentant 3,5% du capital et des droits de vote de cette société ;
- Des obligations convertibles en actions de la SAS CEE Parc Solaire Esparron 1, représentant 3,5% de l'ensemble des obligations émises par cette société ;
- Des actions de la SAS CEE Parc Solaire Esparron 2, représentant 3,5% du capital et des droits de vote de cette société ;
- Des obligations convertibles en actions de la SAS CEE Parc Solaire Esparron 2, représentant 3,5% de l'ensemble des obligations émises par cette société ;
- Des actions de la SAS CEE Parc Solaire Saint Hilaire, représentant 3,5% du capital et des droits de vote de cette société ;
- Des obligations convertibles en actions de la SAS CEE Saint Hilaire, représentant 3,5% de l'ensemble des obligations émises par cette société.

IX. ACTIVITES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT :

Néant.

X. ALIENATION DE PARTICIPATIONS CROISEES INTERVENUES SUR L'EXERCICE :

Néant.

XI. INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT

En application des articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, il est indiqué ci-dessous la décomposition des dettes de la société à l'égard de ses fournisseurs par date d'échéance :

Le solde des dettes et comptes rattachés à l'égard des fournisseurs ainsi que le solde des créances et comptes rattachés à l'égard des clients au 31 décembre 2019 sont décomposés comme suit :

	Article D. 441 I. – 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. – 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	1	X					X					
Montant total des factures concernées HT	804 € HT				2004€ HT							
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	7.22%				18%	X						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	X											
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443- 1 du Code de commerce)												

Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	30 jours fin de mois	30 jours fin de mois
--	----------------------	----------------------

XII. DEPENSES SOMPTUAIRES

Nous vous précisons qu'il n'a été exposé aucune dépense entrant dans le champ d'application de l'article 39-4 du Code général des impôts

XIII. APPROBATION DES COMPTES, DES RAPPORTS ET DES PROPOSITIONS DE DECISIONS :


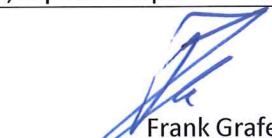
Nous vous demandons de bien vouloir :

- approuver les comptes qui viennent de vous être présentés,
- approuver l'affectation du résultat qui vous est proposée,

Au présent rapport est joint le texte du projet des décisions que nous vous remercions de bien vouloir approuver.

Fait à Hambourg en deux exemplaires

Le 15 mai 2020

Le Président, CEE Administration, représenté par	
 Christian Bertsch-Engel	 Frank Grafe

CABINET ANCETTE & ASSOCIES

**SOCIETE D'EXPERTISE - COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES**
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE
DE LA REGION DE LYON
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LYON

24, RUE EDOUARD AYNARD
69100 VILLEURBANNE



☎ 04 78 54 92 75

Fax 04 72 12 10 00

SAS 123SUNRISE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Pierre-Jérôme ANCETTE
MSTCF LYON
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes

Jérôme PLOQUIN
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes

CABINET ANCETTE & ASSOCIES

**SOCIETE D'EXPERTISE - COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES**
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE
DE LA REGION DE LYON
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LYON

24, RUE EDOUARD AYNARD
69100 VILLEURBANNE



☐ 04 78 54 92 75

Fax 04 72 12 10 00

123SUNRISE

SAS au capital de 57 770 euros
Siège social : ZAC Val d'Orson,
Le Val Plaza, bât C,
Rue du Pré Long
35770 VERN-SUR-SEICHE
522 694 462 RCS RENNES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de la société 123SUNRISE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 123SUNRISE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

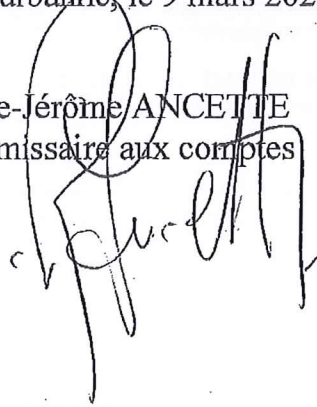
Pierre-Jérôme ANCETTE
MSTCF LYON
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes

Jérôme PLOQUIN
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes

Les conventions anciennes continuent à produire leurs effets sur l'exercice 2019.

Villeurbanne, le 9 mars 2020

Pierre-Jérôme ANCETTE
Commissaire aux comptes

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Ancette', is written over the printed name and title. The signature is stylized and cursive.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Principes comptables

Nous avons analysé les principes comptables auxquels votre société fait référence pour l'établissement de ses comptes annuels. Ces principes nous paraissent conformes à la réglementation en vigueur et sont correctement décrits dans l'annexe.

Estimations comptables

L'établissement des comptes annuels n'a fait appel à aucune estimation comptable significative.

Présentation d'ensemble des comptes

Nous estimons que la présentation d'ensemble des comptes, dans ses aspects significatifs, est conforme à la réglementation en vigueur.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leurs correctes applications.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion

exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.



RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

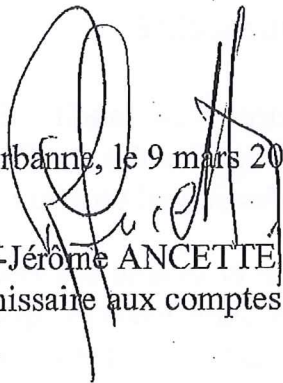
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Villeurbanne, le 9 mars 2020


Pierre-Jérôme ANCETTE
Commissaire aux comptes

Bilan actif

Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				650
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	374 280		374 280	400 799
Disponibilités	20 411		20 411	27 573
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	394 691		394 691	429 021
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	394 691		394 691	429 021
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

Capital	57 770	57 770
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	2 736	2 736
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	21 293	24 688
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-2 279	-3 394
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	79 520	81 799
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	120	377
Emprunts et dettes financières diverses (3)	306 755	336 093
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 858	9 954
Dettes fiscales et sociales	2 438	798
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	315 171	347 222
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	394 691	429 021
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	315 171	347 222
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	120	377
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

certifié conforme

Compte de résultat

Produits d'exploitation (1)			
Ventes de marchandises			
Production vendue (biens)			
Production vendue (services)			
Chiffre d'affaires net			
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			
Autres produits			
Charges d'exploitation (2)			
Achats de marchandises			
Variations de stock			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variations de stock			
Autres achats et charges externes (a)	11 134		11 510
Impôts, taxes et versements assimilés	266		278
Salaires et traitements			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements et dépréciations :			
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			
Autres charges			
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		-11 400	-11 788
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			
Produits financiers			
De participation (3)			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			
Autres intérêts et produits assimilés (3)	24 316		25 285
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Charges financières			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées (4)	12 757		16 093
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
RESULTAT FINANCIER (V-VI)		11 559	9 192
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		159	-2 596



Compte de résultat (suite)

Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	2 438	798
BENEFICE OU PERTE	-2 279	-3 394
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Certifié conforme

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA 123 SUNRISE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 394 691 EURO

et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 2 279 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 modifié à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels. Les comptes sont établis conformément au PCG.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.



Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Au 31/12/2019, les obligations convertibles en action au sein de la société sont les suivantes :

- SOLAIRE VENTURE ESPARRON I : 166 796 OC de 1 € de valeur nominale chacune
- SOLAIRE VENTURE ESPARRON II : 83 188 OC de 1 € de valeur nominale chacune
- SOLAIRE VENTURE SAINT HILIAIRE : 99 875 OC de 1 € de valeur nominale chacune

Notes sur le bilan

Actif circulant

Produits à recevoir

INTERETS COURUS SUR OBLIGATION	24 316
Total	24 316

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 57 770,00 EURO décomposé en 57 770 titres d'une valeur nominale de 1,00 EURO.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 315 171 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	120	120		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 858	5 858		
Dettes fiscales et sociales	2 438	2 438		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	306 755	306 755		
Produits constatés d'avance				
Total	315 171	315 171		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	306 755			

Notes sur le bilan**Charges à payer**

FOURN. FACT. NON PARVENUES	3 050
INTERETS COURUS A PAYER	120
Total	3 170



Tableau des cinq derniers exercices

Capital en fin d'exercice					
Capital social	57 770,00	57 770,00	57 770,00	57 770,00	57 770,00
Nombre d'actions ordinaires	57 770,00	57 770,00	57 770,00	57 770,00	57 770,00
Opérations et résultats :					
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	2 209,63	-2 745,80	-14 446,14	-2 596,43	159,02
Impôts sur les bénéfices	3 308,00	1 823,00		798,00	2 438,00
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	-1 098,00	-4 568,80	-14 446,14	-3 394,43	-2 278,98
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	-0,02	-0,08	-0,25	-0,06	-0,04
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	-0,02	-0,08	-0,25	-0,06	-0,04
Dividende distribué					
Personnel					
Effectif salariés					
Montant des sommes versées					

